



COMMISSION DES FINANCES

Rapport de la séance du jeudi 11 février 2021 à 19h00
Mairie de Corsier

<u>Présent(e)s</u> :	M. Daniel MUSCIONICO	Président
	Mme Sophie BRAND	
	M. Jean-Noël DUCREST	Rempl.
	Mme Andréa EHRETSMANN	
	M. Laurent PECCOUD	
	M. Raphaël RAPIN	
	M. Albert SIROLI	
	M. Eric ANSELMETTI	Maire
	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020
3. Remplacement du collecteur d'eaux usées de la rive gauche du Nant d'Aisy, travaux de surface du chemin des Gravannes
4. Crèche de Corsier – dépassement de crédit – information
5. Indemnités des Conseillers municipaux dans le jury du concours Ecoles
6. Propositions individuelles et divers

1. Approbation de l'ordre du jour : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Remplacement du collecteur d'eaux usées de la rive gauche du Nant d'Aisy, travaux de surface du Chemin des Gravannes

M. le Maire rappelle l'historique du dossier relatif au remplacement du collecteur EU situé route de la Côte-d'Or, Chemin des Gravannes, La Vy-Verte et Route d'Hermance et souligne l'intérêt d'entreprendre le réaménagement du Chemin des Gravannes dans le prolongement des travaux d'assainissement.

M. C. Lassauce présente l'étude faite par le Bureau Perreten & Milleret et préavisé positivement par les membres de la commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine le 3 février 2021.

La délibération qui sera soumise lors de la prochaine séance du Conseil municipal concerne plus précisément le réaménagement d'une partie du Chemin des Gravannes.

Les travaux consistent en un resurfaçage de la chaussée, la création d'un trottoir, l'enterrement des lignes aériennes SIG et Swisscom avec diverses options possibles.

Ces travaux donnent l'opportunité d'intervenir sur l'éclairage public avec la suppression des poteaux et des candélabres existants, un enterrement de la ligne aérienne et une implantation de nouveaux candélabres.

Concernant l'enterrement des lignes aériennes SIG et Swisscom, il existe des options sur la première partie du Chemin des Ambys ayant pour but de supprimer toutes suspensions électriques dans le carrefour.

Le devis général estime les travaux de l'ensemble des variantes à CHF 620'000.- + ou – 10%. L'Exécutif propose de prévoir une marge de CHF 30'000.- pour ce crédit (env. 5%) soit une délibération permettant au Maire d'ouvrir un crédit de CHF 650'000.- pour ces travaux.

M. C. Lassaue informe d'un début des travaux en sous-sol à fin avril - début mai avec une durée totale de 8 à 9 mois.

L'autorisation de construire est entrée en force.

M. le Président propose le vote d'un préavis sur ces travaux.

Vote : Qui acceptent la réalisation des travaux tels que présentés dans la délibération relative au resurfaçage du Chemin des Gravannes, à la création d'un trottoir et à un enterrement des lignes aériennes SIG et Swisscom ?
Pour 6 (unanimité)

4. Crèche de Corsier – dépassement de crédit – information

M. le Maire informe d'améliorations dans l'aménagement soit demandées par la commune soit imposées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

Le dépassement de crédit est estimé à CHF 24'000.-

Ce dépassement pourrait faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

5. Indemnités des Conseillers municipaux dans le jury du concours Ecoles

M. le Maire explique qu'il n'a pas été prévu d'indemnités pour les membres du jury représentant la commune dans le crédit voté pour l'organisation du concours en vue de l'agrandissement de l'école de Corsier, la réalisation de diverses infrastructures et le réaménagement du périmètre.

Or il est demandé un important travail aux Conseillers municipaux dans le cadre du déroulement du concours avec une analyse des dossiers en amont des séances et une présence aux séances durant la journée nécessitant un aménagement dans leur activité professionnelle. Le temps correspond à environ 3 jours et demi de travail.

Afin d'établir le montant des indemnités pour les représentants de la commune (2 Exécutifs et 5 Conseillers municipaux), il a été procédé à diverses comparaisons comme par exemple avec le montant des indemnités allouées aux membres du jury lors du concours de l'écoquartier de Prés-Grange.

La commission est invitée à se prononcer afin de pouvoir rédiger une délibération pour un crédit d'engagement complémentaire.

Décision : M. le Président informe l'Exécutif que la commission est favorable à une compensation financière pour les membres du jury sur le modèle d'un forfait journalier.

En vu de la présentation d'une délibération, M. le Président suggère le vote d'un préavis.

Vote : Qui est favorable à des indemnités de CHF 800.- la journée ?

Pour 4, Abst. 2 (abstentions de 2 Conseillers municipaux membres du jury).

6. Propositions individuelles et divers



Séance d'information sur les finances communales

M. C. Lassaue informe qu'une présentation générale sur les finances communales sera organisée en mai ou juin 2021, en séance plénière si souhaité.

La séance est levée à 20h05

Rapport : S. Biffiger